
HYDERABAD – Modifications des statuts constitutifs de l'ICANN et rôle du GAC (session 2)

Mercredi 9 novembre 2016 – 11h00 à 12h00 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

TOM DALE : Je vous prie de bien vouloir vous installer à vos places. Nous allons reprendre notre travail sous peu. Je demande aux membres du GAC de revenir à leur place. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci à vous tous. Bien. Nous allons reprendre notre travail. Il y a deux questions liées à l'organisation avant d'aborder la prochaine partie de notre programme.

Comme nous n'avons pas eu vraiment l'occasion de connaître tous les membres de la nouvelle équipe de direction du GAC, je demande aussi bien aux vice-présidents sortants et aux vice-présidents entrants de se réunir avec moi, voir comment nous allons organiser notre travail pour l'avenir. Je demande donc à tous les vice-présidents de rester quelques secondes de plus dans cette salle avec moi, parce qu'il me semble que nous allons même finir avant ce qui était prévu dans cette séance. Nous aurons donc le temps de déjeuner. Voilà.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Deuxièmement, ah– nous avons le prix à l'assistance. Et c'est quelque chose qu'Olga veut vous dire.

OLGA CAVALLI : Je veux dire que c'est la dernière réunion de Pedro du Brésil. Il a énormément travaillé pour l'Amérique latine et pour le GAC, et il mérite que nous l'applaudissions fortement. Et nous te souhaitons– enfin, nous avons les meilleurs vœux pour toi dans ta prochaine étape de travail.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je pense que dans la dernière séance, la séance de clôture, je vais demander à tous ceux qui savent que c'est leur dernière séance, je leur demande de se mettre debout. Parce que je veux que ce soit une tradition qu'on commence. On veut remercier tout le monde, mais particulièrement ceux qui nous quittent.

Si maintenant, nous demandons au secrétariat– on cède la parole au secrétariat.

TRACEY HIND : Comme vous le savez, nous avons institué un prix à l'assistance dans les 18 derniers mois. Nous avons demandé à tout le monde de déposer leur carte de visite pour savoir qui a été présent dans la réunion.

Pour cette séance, malheureusement, le sac qui était au bout de la salle et qui avait toutes les cartes professionnelles a été pris par quelqu'un vers 5 h, hier après-midi. Alors–

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Alors, nos services secrets font des recherches pour savoir ce qui s'est passé.

TRACEY HIND : Je suppose que ce n'était pas quelqu'un parmi vous parce que nous avons cherché partout, même là où vous ne voyez pas. Mais il semblerait que quelqu'un a pris cela. Donc, par l'intermédiaire de mon collègue Tom du secrétariat de l'ACIG, il a trouvé quelqu'un qui pourrait prendre un numéro. Ça se fait par voie électronique parce que c'est un outil en ligne.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bien sûr, le gagnant ce n'est pas Tom.

TOM DALE : Non. Je n'ai pas mis les noms. J'ai mis les pays qui s'étaient enregistrés, qui avaient complété le formulaire d'assistance. Donc on a sorti un pays au hasard et le nom c'est la Jamaïque qui a gagné le prix.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Nos félicitations à notre collègue de la Jamaïque.

Ah c'est vraiment bon de venir dans les réunions de l'ICANN. Pour ceux qui ne l'ont pas vu auparavant, nous en avons la preuve. Et surtout quand on vient aux réunions du GAC. Merci aussi à ACIG d'avoir inventé une tradition humaine, d'avoir institué une tradition humaine, agréable, qui fait que tout ce fort travail, ce travail ardu, devienne agréable. Cela ajoute une touche humaine à la question, et vous avez trouvé des solutions à des moments où la situation devient, enfin, difficile, désespérée. On ne sait pas comment aller de l'avant, même si c'est accidentel, si on a eu des problèmes, des questions accidentelles.

Bien. Nous allons donc maintenant voir cette séance qui concerne le changement dans les statuts de l'ICANN. Je vais céder la parole à Tom qui va vous expliquer où nous en sommes et ce que l'on propose de faire pour les étapes à venir.

TOM DALE : Nous allons reprendre là où nous avons fini dans la séance précédente du GAC où nous abordions ces mêmes thèmes. Enfin, ce que je comprends de la position à laquelle on est parvenu, et comme Thomas l'a dit, on n'avait pas pu beaucoup avancer pour d'autres raisons. L'une d'elles, c'était la rédaction

du communiqué ; il y avait aussi d'autres thèmes en question. Vous n'avez pas tous pu débattre, discuter ce document.

Moi, ce que je sens, c'est que le GAC nous a demandé de clarifier un petit peu, de faire des recherches un peu plus profondes par rapport à l'avis du GAC au Conseil d'administration. Surtout pour voir comment nous informons les objections considérées par le GAC, et même avec les, disons, les nominations du GAC ainsi que les documents concernant les processus et les critères pour la nomination des membres du GAC aux organismes extérieurs.

J'ai analysé la base de données-

Nous allons donc proposer des critères extérieurs que le GAC pourrait considérer pour travailler. Entretemps, nous allons travailler sur les procédures existantes, avec les procédures existantes.

En ce qui concerne la communauté habilitée et le GAC, le GAC s'est mis d'accord avec le président du GAC que c'est lui qui va continuer à être le représentant jusqu'à la fin de la 59^e réunion de l'ICANN à Johannesburg.

Quant à la question du statut, le point 6.1(g), on avait demandé à faire plusieurs choses et en informer le GAC. Bon. En principe, on travaille avec le département juridique de l'ICANN avec

certaines questions qui avaient été soulevées auprès du GAC pour comprendre vraiment quelle est la position et que cela soit cohérent par rapport aux statuts constitutifs.

Deuxièmement, nous allons en parler avec d'autres organisations de soutien, d'autres comités consultatifs, pour voir leurs procédures en ce qui concerne les premiers niveaux de la procédure d'escalade jusqu'au moment où l'on parvient au forum de la communauté, pour voir ce qu'ils font, comment ils vont aborder cela.

J'ai préparé ces trois groupes sur trois documents séparés. Si le GAC est d'accord, s'il trouve satisfaisant, nous pourrions préparer ceci dans un terme de quatre semaines à peu près. Voilà pourquoi nous allons donner plusieurs possibilités aux membres du GAC pour que vous nous disiez quel est le travail que nous devons continuer à faire entre ce moment et la réunion de Copenhague.

Le prochain point concerne l'avis, et même l'avis juridique, avant la fin de cette année civile et tout ce que vous voulez que nous fassions jusqu'à mars de l'année prochaine.

Voilà tout ce que j'ai à dire à cet égard. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui, Tom. C'est ce que nous avons demandé. Qu'en pensez-vous mes chers collègues du GAC. Vous pouvez parler. Vous pouvez nous dire si vous trouvez que c'est la façon appropriée de continuer à travailler.

Je vois le Brésil et puis l'Iran.

BRÉSIL : Merci, Monsieur le président. C'est une déclaration pour les registres. Je vais la lire.

« Je voudrais remercier le secrétariat du GAC d'avoir préparé ces documents pour le débat et pour l'information dans les structures post-transition de l'ICANN.

Je voudrais faire quelques commentaires à cet égard. Ces commentaires reflètent la position des gouvernements du Brésil, de l'Argentine, du Chili, de la Chine, de la Colombie, de la France, de la Guinée, du Paraguay du Pérou, du Portugal, du Rwanda et du Venezuela ».

Bien.

« Suivant la déclaration de NETmundial, des multiples parties prenantes, les gouvernements de l'Internet » et je cite « doivent établir un programme multipartite démocratique pour assurer

une participation à toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements.

Le SMSI+10, dans son document final, a aussi reconnu » et je cite une fois de plus, « la participation efficace des associations et la coopération des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des organisations internationales, les communautés académiques et techniques, ainsi que toutes les parties prenantes pertinentes dans leur rôle et leurs responsabilités respectives, et en particulier une représentation équilibrée des pays en développement qui a été et continue d'être vitale pour le développement de la société de l'information.

En tant qu'organisation multipartite, l'ICANN doit adopter et peaufiner des mécanismes permettant une participation significative efficace de tous les secteurs ayant leur mot à dire pour la coordination et la gestion des identificateurs singuliers de l'Internet, uniques de l'Internet.

Certains points soulevés dans la réunion d'Hyderabad quant à la protection des OIG, des OING et de leurs acronymes, ont démontré qu'il faut que les gouvernements participent à l'étape précoce des procédures d'élaboration de politiques pour l'élaboration de politiques plus efficaces et plus légitimes.

De la même manière, à la fin de la transition de la supervision des fonctions IANA, l'ICANN a développé un nouveau mécanisme

de responsabilité et de reddition des comptes qui implique la participation des gouvernements.

Au 1^{er} octobre 2016, le GAC est officiellement l'un des participants décideurs dans la communauté habilitée. Et il a l'obligation, ainsi que d'autres SO et AC de développer des conditions pour travailler dans cette nouvelle structure. Si nous ne le faisons pas, ceci irait à l'encontre des gouvernements, et aussi ce serait nuisible à l'ICANN en elle-même. Cela aurait un impact négatif sur la légitimité de l'ICANN.

Nous voudrions donc donner notre soutien à ce point 1 par rapport aux facultés que le GAC doit exercer dans la communauté habilitée.

Nous estimons que le GAC doit participer et exercer toutes les facultés.

En ce qui concerne les aspects d'intérêts publics et des politiques publiques, les abstentions occasionnelles doivent être décidées au cas par cas, selon le contenu des thèmes qui sont soulevés au sein du GAC.

Point 2 : quant au seuil pour adopter des pétitions aussi bien pour des participants décideurs que pour d'autres participants, nous estimons qu'il faut rechercher le consensus dans la mesure du possible au sein du GAC. Mais s'il n'y en a pas, ou que l'on ne

peut pas y parvenir en temps voulu pour prendre ces décisions, il faut trouver une majorité simple, une majorité qualifiée. Et ce, selon l'étape particulière dont nous parlerons dans le processus d'escalade de l'EC. La majorité simple et la manière d'approuver les changements à ces principes opérationnels au sein du GAC, nous devons l'adopter pour ces nouvelles procédures. Nous rejetons fermement toute solution qui exigerait un consensus complet en dernière instance. Et ceci pourrait mener à des délibérations du GAC dans ce but, ce qui accorderait un pouvoir de veto aux membres particuliers du GAC.

Si l'on considère les membres actuels représentant 170 gouvernements, on ne pourrait pas accepter qu'un pays bloque la décision du reste ».

J'ai quelque chose d'autre à déclarer dans ce texte. Nous allons faire diffuser ce texte aux autres représentants des pays. Nous espérons que le reste de nos collègues pourront soutenir cette déclaration pendant l'ICANN 58.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup, le Brésil, pour cette déclaration au nom de tous les pays que vous avez mentionnés.

Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions sur la manière d'avancer à partir de la mise à jour que Tom Dale vient de faire ? L'Espagne.

ESPAGNE :

Merci, Monsieur le président. Je crois ce qui suit. En premier lieu, il s'agit d'un travail qui en cours. Donc nous améliorons à nos communiqués et à notre avis que nous pourrions donner. Je crois que nous pouvons suivre sur cette voie. Donc ça, pour le point A.

Pour le point B, je soutiens cette idée de dire ce qu'est l'avis du GAC lorsqu'il n'y a pas le plein consensus. Si cet avis devrait dans tous les cas être considéré par le Conseil d'administration de l'ICANN. Et dans ce cas-là, il faudrait répondre à cet avis. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Merci l'Espagne. Maintenant, l'Iran.

IRAN :

Une petite précision. Je crois que le point 1 ressemble plutôt à une question, mais ce n'est pas une question. C'est une déclaration. Si le GAC, etc., etc.

Il n'y a pas de questions là-dessus. Il n'y a pas de point d'interrogation. À la fin, vous posez une question. Vous voulez

savoir si on va maintenir les procédures d'après Helsinki. Pourriez-vous préciser cela ?

Deuxièmement, dans le deuxième paragraphe, on dit, le GAC maintiendra la position. Cela signifie que c'est la conclusion du point 1 ? Dans ce cas-là, il faudrait que l'on dise donc le GAC, en conséquence, maintiendra, etc.

N'y a-t-il pas de contradiction ? Nous parlons de la réunion de Helsinki en général et nous parlons ensuite de la réunion de Helsinki liée à certains points particuliers concernant l'avis.

Thomas, seriez-vous si gentil de préciser, de clarifier ces deux points ? D'abord, si le 1 est une question, ou si le fait de maintenir les procédures se rapporte à la préparation de l'avis. Et en dernier lieu, c'est la confirmation de ceci.

Je crois qu'il faut, enfin, tirer cela au clair. Merci.

TOM DALE :

Oui. Merci, l'Iran. La réponse à votre première question, oui. La première partie, c'est une question. Enfin, c'est ce que j'ai compris pendant la réunion précédente du GAC. Le GAC avait répondu à la question par rapport aux procédures que le GAC avait commencé à Helsinki pour rédiger ou pour préparer le communiqué.

Dans la deuxième question, tout cela concerne les procédures, la préparation du communiqué. Non. Non pas pour la substance, mais pour cette version zéro du communiqué et inclure les fondements, etc., et ainsi de suite. Voilà ce qui a été suggéré. On a suggéré qu'il fallait continuer sur cela et qu'il fallait améliorer cela constamment.

Je crois cependant que ce n'est qu'un document pour commencer le débat. Ce n'est pas un document qui pourrait avoir un effet ultérieur par rapport à cette réunion. L'intention est de ne pas avoir à revoir ceci, et de préparer les documents supplémentaires. Donc ce document initial délimite un peu le champ d'action que nous avons. C'est juste un guide, une sorte de version de préparation.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : L'Espagne.

ESPAGNE : Je crois que j'ai oublié de dire quelque chose entre le point A et le point B. J'ai sauté là-dessus et c'est ceci.

Nous devons aussi disposer de procédures pour essayer de résoudre les objections qui pourraient être présentées afin de pouvoir parvenir à un consensus. Cette idée était présentée dans la documentation. Et on y disait qu'il fallait établir une date

butoir pour les pays qui soulèvent une objection par rapport à ce que dit la majorité pour que leur position devienne plus flexible, pour que nous essayions de négocier une position ou un accord, enfin, de compromis qui pourraient faire l'objet d'un accord de la part de tout le monde et que cela était vraiment important.

Quant aux mesures à prendre pour résoudre la question des objections afin de parvenir à une opinion par consensus plein, si cela n'était pas possible, comment ou qu'est-ce qu'on pourrait considérer un avis du GAC en ce sens-là ? Aurions-nous besoin d'une majorité qualifiée ? Une majorité simple ? Moi, je donne mon soutien au travail sur ces deux possibilités, sur ces deux alternatives.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci l'Espagne. Maintenant, l'Indonésie.

INDONÉSIE : Merci, Thomas. Je pense qu'il est extrêmement utile pour nous, au secrétariat, de voir ce que vous faites en termes de procédures, ce que l'on fait en termes de procédures dans d'autres organisations internationales.

Je vous demande donc de tenir compte de ce fait, que de nombreuses organisations internationales ne parviennent au consensus que d'après ce qui est déterminé par les traités dans

leur propre pays. Bon nombre d'entre nous appartenons à l'UIT. Nous faisons partie d'autres organisations internationales. Et nous participons aussi à ASEAN. Donc nous sommes là, limités par les traités signés par les Ministères des affaires étrangères au nom de ces gouvernements. Et ces traités qui ont été signés sont ce que nous devons analyser lorsque nous faisons des références, dont nous devons tenir compte lorsque nous faisons des références en termes officiels.

Nous, au sein du GAC, nous avons toujours pu atteindre le consensus sur la base de nos statuts. Mais, comme d'autres collègues l'ont dit, nous ne devrions pas être officiellement liés aux réglementations officielles d'un gouvernement en soi.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, l'Indonésie. D'autres commentaires ? L'Espagne maintenant.

ESPAGNE : Excusez-moi. J'ai oublié de dire certaines choses. Je voulais dire que certains points auraient un effet sur les principes opérationnels du GAC. Il faudrait en tenir compte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, l'Espagne. L'Iran.

questions et sous-questions. Ce n'est qu'une orientation. Nous ne devrions pas consacrer trop de temps aux mots parce que ceci est tout simplement pour nous rappeler où nous en sommes dans nos discussions. Mais l'idée n'est pas d'avoir là un document pour la décision ou un document formel. Ce n'est qu'un outil dont nous essayons- il faut que vous le preniez de cette façon. Ce n'est rien d'autre que cela.

Est-ce que vous avez d'autres questions, d'autres commentaires ? Voilà. Merci.

S'il n'y a plus d'observation, eh bien, êtes-vous tous d'accord ? Est-ce clair pour vous ? Êtes-vous d'accord avec la proposition des prochaines étapes que nous venons de présenter ? Essayez d'y réfléchir et considérez ce document dans les contextes de toutes les contributions que nous avons fait parce que nous, comme autorité, on a tenu compte de tous les commentaires. Alors, dans les prochaines semaines, nous essaierons d'élaborer un document définissant la manière dont nous allons avancer et progresser dans le débat de certaines questions pour pouvoir ainsi avoir des propositions à faire. À ce moment-là, nous allons vous demander de continuer à nous aider, à nous orienter.

Si vous êtes d'accord, nous allons continuer à travailler par voie électronique. Voilà donc le résumé que je peux faire.

Avez-vous des commentaires, des questions ? Je crois que non. Alors nous avons encore quelques minutes et je suggère de passer directement à la séance de résumé parce que je crois qu'on est tous vraiment fatigués du travail effectué pendant les derniers mois. Et, peut-être, vous voudrez aussi faire un suivi de tout ce qui se passe en dehors de cette salle.

L'Iran, s'il vous plait.

IRAN : Que se passe-t-il avec les questions posées par les SO/AC et qui doivent avoir une réponse au bout de 30 jours ? Avez-vous prévu quelque chose pour après la réunion ? On va se réunir avec les vice-présidents ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : De quoi parlez-vous, l'Iran ?

IRAN : Le CCWG a envoyé un questionnaire aux SO et AC sur le travail de responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs. On demandait une réponse dans les 30 jours. D'après ce que j'ai compris, il fallait le faire aujourd'hui. Alors, ou bien on décide d'une action à travers un appel, ou bien nous pouvons voir comment faire.

TOM DALE : Je veux préciser quelque chose, Kavouss. Je sais bien que le sous-groupe a posé ces questions. Moi, je ne les ai pas vues. Je ne sais pas si le secrétariat ou le président du GAC les ont reçues. Du point de vue du processus, vous savez si elles ont déjà été envoyées officiellement ?

IRAN : Vous pouvez poser la question au président ou au secrétariat du CCWG, mais c'est la décision que l'on avait prise.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. On est au courant. Mais comme Tom l'a dit, je crois qu'ils n'ont pas encore envoyé ces questions officiellement. Je suppose qu'elles vont arriver dans quelques jours. Dans ce cas, il faudra préparer une réponse qui sera partagée pendant la période de 40 jours avec le GAC.

Merci de nous avoir rappelé que nous allons recevoir ces questions prochainement vers la fin novembre ou début décembre. Nous aurons quelque 14 jours pour essayer de nous mettre d'accord. Nous verrons quel sera le processus à suivre par voie électronique pour donner une réponse à ces questions. Ceci est lié à la piste de travail 2, si je ne m'abuse. N'est-ce pas ? Alors cela n'a pas exactement trait à la mise en œuvre des

statuts constitutifs dans la piste de travail 1. Juste pour dire que c'est deux questions séparées. Merci de nous avoir rappelé la question. Dans ce sens, il va falloir travailler.

Il va falloir aussi voir comment fonctionne la voie électronique. Si on est tous dans des directions contraires, il faudra penser à une téléconférence pour aborder la question, pour savoir s'il y a différentes opinions et si l'on peut apporter différentes options. On le verra.

Nous, les autorités et le secrétariat, nous savons bien qu'il y a cinq membres du GAC qui sont membres du CCWG. Cinq membres qui font le suivi de ses activités. Alors, aussi, ils devraient nous informer sur ces activités et nous aider à identifier les contributions en passant toutes les nouveautés au GAC dans son ensemble afin que nous puissions mener à bien cette tâche.

À vrai dire, on n'a pas eu le temps de réfléchir comment gérer cette interaction, mais si vous avez des propositions de ces cinq membres qui intègrent le CCWG, si vous voulez nous informer des activités, eh bien dites-le nous. Nous allons commencer à réfléchir à cet égard. Et dès qu'on recevra officiellement les questions du groupe de travail, nous pouvons commencer le processus et nous vous demanderons de nous donner votre avis

afin de préparer une proposition concrète sur la réponse à donner. Savoir sur quoi on est d'accord ou en désaccord. Merci.

L'Iran.

IRAN :

Merci. La deuxième question que j'ai déjà posée a trait aux résultats du travail conjoint entre le GAC et la GNSO. Les recommandations en termes de la participation précoce du GAC. Parce qu'actuellement, il n'y a qu'une ou deux personnes qui participent à ce travail conjoint. Et il y en a quatre PDP parmi 10 qui sont vraiment importants. Alors, en quelque sorte, il faut augmenter la participation.

À l'exception de Tom qui est toujours présent, nous n'avons pas de participation. Alors que pouvons-nous faire à cet égard ? Eux, ils élaborent un PDP, ils le proposent pour consultation publique. S'il n'y a pas de réponse, le PDP est approuvé. Après, on se plaint. Et ce n'est pas comme ça.

PRÉSIDENT SCHNEIDER :

Merci, l'Iran. On est d'accord avec votre commentaire. On a tous besoin de travailler. Il faut partager la charge de travail. C'est comme dans le secrétariat. On ne peut pas travailler seul. Ce n'est pas efficace. Il faut une participation générale. Ça, c'est clair. Je passe la parole à l'Argentine.

ARGENTINE : Merci, Monsieur le président. Je soutiens les propos de l'Iran, mais je veux dire encore autre chose.

Je suggère de réunir un groupe de bénévoles pour organiser le travail et participer au développement de ces PDP. Et d'avoir des informations organisées destinées au GAC.

Je voudrais profiter de l'opportunité pour parler de la dynamique des groupes de travail. Les groupes de travail sont le moyen utile de focaliser nos discussions sur certaines questions qui, si elles étaient traitées au GAC, ce serait bien plus compliqué. J'ai participé de différents groupes de travail, et pas mal de fois, ça prend très longtemps de donner un résultat au GAC dans son ensemble. Et cela réduit le travail- la valeur du travail du groupe. Alors, je vous invite à faire partie des groupes pour pouvoir avoir une plus vaste participation et ne pas rester coincé avec la dynamique d'un seul groupe de travail. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, l'Argentine. D'autres commentaires avant de passer au résumé de cette réunion ? L'Iran.

IRAN : Monsieur le président, je m'excuse de reprendre la parole. Pourriez-vous demander à un ou deux vice-présidents d'être les personnes responsables pour envisager cette question du groupe de travail ? Ils doivent encourager le reste des personnes à participer de ces activités. Pouvez-vous choisir un ou deux ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Oui. Je peux. Merci. Alors nous avançons vers la séance de clôture de cette réunion.

Le secrétariat ou le personnel, voulez-vous présenter quelque chose ?

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]